

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 3 mai 2021 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

Cette séance ordinaire a été tenue à huis-clos par vidéo-conférence, le tout en conformité avec l'Arrêté ministériel 2020-004 par lequel la ministre de la Santé et des Services sociaux a mis en place des mesures spéciales pour les municipalités afin de minimiser les risques de propagation de la Covid -19.

PRÉSENCES :

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

ABSENCE :

M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES PAR VIDÉO-CONFÉRENCE :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif
M. Jean-François Meloche, Directeur adjoint - Gestion du territoire
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice d'arrondissement
Mme Ninon Meunier, Secrétaire recherchiste
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe – Qualité de vie

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

10.02 - MOT DU MAIRE ET DES ÉLU(E)S

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élu(e)s et élus débute à 19 H 01 et se termine à 19 H 42.

CA21 16 0120

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 mai 2021, à 19h

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 mai 2021, à 19 h.
VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 43 ET SE TERMINE 20 H 09.

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Oswald Foisy	Pourquoi le banc assigné a l'arrêt d'autobus au coin de Bernard et Durocher se, retrouve devant le restaurant Lesters, depuis au moins 6 mois ,ce banc sert a la clientèle de Lesters au lieu de servir la clientèle qui prend l'autobus, samedi le 10 avril, M.Lesters a reçu la visite de l'agent Langlois et, suite à cette rencontre, le banc a été remis a l'arrêt d'autobus, mais,comme par magie,ce banc est retourner chez Lesters, 24 heures plus tard...si on permet a Lesters de se servir d'un banc public a son propre compte pourquoi les autres commerces sur la rue Bernard ne font-ils pas la même chose?.merci
Monique Sinard	Il a été annoncé la formation d'un comité de bon voisinage composé de juifs et de non-juifs puis , confusion, de personnes hassidiques et personnes non-hassidiques, qu'en est-il exactement? juifs et non -juifs ou hassidiques et non-hassidiques car on peut être juif sans être hassidique
Gisèle Picard	L'année dernière l'arrondissement a procédé à la réfection complète de la rue Bloomfield, entre Van Horne et Lajoie, et a installé 4 saillies. Est-ce que Outremont va aménager les saillies bientôt en y plantant arbustes, vivaces et autres éléments paysagers? Merci
Isabelle Dubé-Côté	Bonjour, Lors de la rencontre concernant le chantier du 1420 Boul. Mont-Royal, monsieur le maire, vous aviez confirmé - avec soulagement - que l'agrandissement de l'école de musique Vincent d'Indy se ferait au campus Mil et non au campus de la montagne. L'université présente cependant cet agrandissement au campus de la montagne dans son plan directeur. Je me demandais qui vous avait donné ces informations à l'époque, quelles étaient les raisons pour la sélection du campus Mil (financières si je me souviens bien) et quelle est votre réaction à ce changement de cap. Merci Deux photos sont jointes.
Jonathan Buisson	Quel est l'avenir de maison Holme Mcfarlane ? est qu'on va attendre quelle tombe en lambeau avant de faire quelque chose merci
Rosane Ouellet	Monsieur Tomlinson, il me semble que la période de questions lors de la séance du Conseil, serait beaucoup plus intéressante et enrichissantes en présence des

	<p>résidentes et résidents d'Outremont. Cela permettrait des échanges plus constructifs. Compte tenu qu'il est possible d'organiser des réunions en respectant les mesures sanitaires recommandées, quand allez-vous reprendre les réunions du conseil en présence des citoyennes et citoyens d'Outremont?</p>
Marc Poulin	<p>M Tomlinson Lors du budget de L'arrondissement, vous nous aviez annoncé une baisse des taxes locales pour l'unifamiliale moyenne à Outremont. Non seulement la taxe relative aux services a augmenté mais la taxe relative aux investissements a explosé tant et si bien que l'ensemble des taxes locales ont augmentées de 7%. Au dernier conseil, vous avez refusé une motion de M Corbeil qui demandait que vous fassiez rapport aux citoyens de l'évolution de la dette de l'arrondissement et de l'évolution de celle-ci compte tenu des emprunts récemment approuvés. Inacceptable manque de transparence. Puisque cette information ne fait pas parti des documents budgétaires, Je vous demande ce soir quel est le niveau de la dette de l'arrondissement et comment se compare t il au niveau d'il y a un an ainsi que l'estimé de celle-ci pour 2022 compte tenu de toutes les dépenses en investissement approuvées à date?</p>
Ginette Côté	<p>M Tomlinson En réponse à une question citoyenne, vous avez affirmé sur Facebook que les deux collectes d'ordures spéciales dans le cadre de la Pâques Juive seraient sans frais pour l'arrondissement d'Outremont puisque qu'assumées par le Plateau. Depuis nous avons appris que vous avez induit les citoyens en erreur par votre réponse puisque le Maire du Plateau a annoncé charger Outremont pour ces deux collectes, ce que vous avez confirmé par ailleurs. Cependant, bien que cette question vous fût posée sur les réseaux sociaux, elle demeure toujours sans réponse : Quelle est le coût de ces deux collectes supplémentaires? Et tant qu'à être sur le sujet des questions non répondues sur le coût des collectes supplémentaires, Comment ce coût se compare t il à celui de la collecte supplémentaire du 25 juin dernier suite à la diffusion de mauvaise information par l'arrondissement aux citoyens?</p>
Matilde Asencio	<p>Voici le texte d'une question pour le Conseil de ce soir. Je vous prie de m'envoyer un accusé de réception et vous remercie d'avance. Question adressée à M. le maire Philippe Tomlinson : Dans le cadre des aménagements à apporter aux parcs de l'Arrondissement, est-ce que vous vous engagez à ne pas diminuer la surface d'espace vert du parc Outremont ?</p>
Émile Saine	<p>Sur Durocher, l'interdiction de stationner est de 13h à 15h donc il faudrait la changer pour de 09h à 11h ceci pour accommoder les clients des restaurants de la rue Laurier (Léméac, etc...)</p>
Micheline Maranda	<p>Mme Patreau Sur Facebook vous vous faites l'apôtre du zéro déchet et de l'élimination du gaspillage alimentaire, nobles objectifs que je partage. Pourtant à la veille de la Paques Juive on ne vous a pas entendu protester alors que l'arrondissement a commandité, en acceptant de payer pour deux collectes supplémentaires, le festival du sac vert. Vous qui êtes si prompte à prêcher l'éco-fiscalité, vous avez engagé les deniers de l'arrondissements pour cautionner un comportement totalement à l'opposé de ce que l'on retrouve sur vos pages Facebook. Pour une administration qui se targue de prendre toutes ses décisions sous l'angle de la planète, doit-on conclure à l'application circonstancielle en fonction des clientèles de vos principes écologiques? Pouvez-vous commenter davantage sur cette apparente contradiction?</p>
Pierre Lacerte	<p>M. Philippe Tomlinson Le 25 avril 2021, 350 personnes se sont fait prendre par la police à défier à la fois les mesures sanitaires et le couvre-feu lors d'une descente de police dans une synagogue de la rue Jeanne-Mance. À la suite de cet évènement, M. Max Lieberman qui est membre du conseil exécutif de Projet Montréal/Outremont a interpellé à deux reprises la mairesse Valérie Plante et le SPVM sur Facebook. Voici un extrait de ce qu'il a publié (je traduis, mais la version originale se trouve au bas de ma question): « 20 heures : Il y a officiellement du profilage racial contre la communauté juive hassidique de la part du SPVM à Outremont. Valérie Plante Service de police de la Ville de Montréal – SPVM Plus de 30 voitures de police visent directement les juifs. C'est purement et simplement du profilage racial, ce qui est illégal. »¹</p>
Philippe Guertin	<p>Monsieur le Maire, J'aimerais vous entendre sur la vivacité de nos artères commerciales. Depuis plusieurs années, et vous savez que je suis grandement intéressé à offrir mes services afin de travailler avec vos collègues ainsi que votre conseillère Fanny Magini, je ne vois pas d'amélioration sur nos artères commerciales. Outre le fait que je n'ai jamais eu de suivi de la part de Me. Maginie, j'aimerais tout de même savoir quel est votre plan afin de dynamiser Van-Horn et Bernard? Qu'en est-il des locaux libres qui ne payes pas de taxes commerciales. Avez-vous une strategy pour aider ces propriétaires à faire en sorte que nous puissions avoir de la vie dans ces locaux. Finalement, pourquoi le</p>

	commerce au coin de Champagnieur et Van-Horn a une affiche interdisant de continuer les travaux.
--	--

CA21 16 0121

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2021, à 19 h

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau
D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2021, à 19 h.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA21 16 0122

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 avril 2021, à 14 h

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 avril 2021, à 14 h.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA21 16 0123

Période d'intervention des citoyens - Point 47.01 - Demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 628, chemin de la Côte-Sainte-Catherine et dépôt du rapport de la consultation écrite

DÉPÔT du rapport de la consultation écrite tenue du 11 au 27 avril 2021 concernant la dérogation mineure pour l'immeuble situé au 628, chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

Aucune intervention n'a été reçue à l'expiration du délai de consultation écrite de 15 jours dans ce dossier.

10.07

CA21 16 0124

Période d'intervention des citoyens - Point 40.01 - Adoption du règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 1 350 949 du cadastre du Québec et l'adresse civique 480, avenue Querbes et dépôt du rapport de la consultation écrite.

DÉPÔT du rapport de la consultation écrite tenue du 8 au 22 avril 2021 concernant l'adoption du règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04 047), afin de modifier la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 1 350 949 du cadastre du Québec et l'adresse civique 480, avenue Querbes.

Une (1) intervention écrite a été reçue à l'expiration du délai de consultation de 15 jours dans ce dossier. Cette intervention sera lue séance tenante.

10.08

CA21 16 0125

Période d'intervention des citoyens - Point 47.03 - Adoption d'une résolution relative au projet de conversion à des fins résidentielles et à l'agrandissement du bâtiment situé au 480, avenue Querbes (Clercs de Saint-Viateur, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (AO-400), et dépôt du rapport de consultation écrite.

DÉPÔT du rapport de la consultation écrite tenue du 8 au 22 avril 2021 concernant l'adoption d'une résolution relative au projet de conversion à des fins résidentielles et à l'agrandissement du bâtiment situé au 480, avenue Querbes (Clercs de Saint-Viateur, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (AO-400).

Cinq (5) interventions écrites ont été reçues à l'expiration du délai de consultation de 15 jours dans ce dossier. Ces interventions seront lues séance tenante.

10.09

CA21 16 0126

Octroyer un contrat d'un montant de 117 734,40 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur Groupe ABF Inc. pour des travaux de reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public TP01/01-21 (5 soumissionnaires). Autoriser une dépense

totale de 151 877,38 \$ (incluant les taxes) - Dépense provenant du budget PTI et fonctionnement de l'arrondissement.

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'OCTROYER un contrat d'un montant de 117 734,40\$ (taxes incluses) à l'entrepreneur Groupe ABF Inc. pour des travaux de reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public TP01/01-21 (5 soumissionnaires);

D'AUTORISER une dépense d'un montant de 117 734,40\$ (taxes incluses) à l'entrepreneur Groupe ABF Inc. pour des travaux de reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public TP01/01-21 (5 soumissionnaires);

D'AUTORISER une dépense de 23 546,88 \$ (incluant les taxes) à titre de budget de contingences;

D'AUTORISER une enveloppe incidente de 10 596,10 \$ (taxes incluses) pour des travaux complémentaires;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1216965002

CA21 16 0127

Octroyer un contrat d'un montant de 225 437,23 \$ (taxes incluses) à Construction J. Michel inc. pour l'exécution de divers travaux de rénovations intérieures à la bibliothèque Robert Bourassa de l'arrondissement d'Outremont suite à l'appel d'offres public 21-18787 (3 soumissionnaires) Autoriser une dépense totale de 259 252,81\$ (Contrat : 225 437,23 \$ + Contingences : 33 815,58\$ (taxes incluses) - Dépense provenant du PDI et du surplus libre de l'arrondissement

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER une dépense de 225 437,23 \$ (taxes incluses) à Construction J. Michel inc. pour l'exécution de divers travaux de rénovations intérieures à la bibliothèque Robert Bourassa de l'arrondissement d'Outremont;

D'OCTROYER un contrat d'un montant de 225 437,23 \$ (taxes incluses) à Construction J. Michel inc. pour l'exécution de divers travaux de rénovations intérieures à la bibliothèque Robert Bourassa de l'arrondissement d'Outremont suite à l'appel d'offres public 21-18787 (3 soumissionnaires);

D'AUTORISER une dépense de 33 815,58\$ (taxes incluses) à titre de budget de contingences;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1218145001

CA21 16 0128

Octroyer un contrat gré à gré à l'organisme à but non lucratif Horizon Travail pour les services de gestion d'une brigade de propreté sur une période de 22 semaines pour un montant de 85 610,89 \$ incluant les taxes pour l'avenue Laurier, une partie des avenues Van Horne et Bernard. Dépense provenant d'une subvention Soutien piétonnisation 2021 et du surplus budgétaire

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'OCTROYER un contrat gré à gré à l'organisme à but non lucratif *Horizon Travail* pour les services de gestion d'une brigade de propreté pour une période de 22 semaines pour l'avenue Laurier, une partie des avenues Van Horne et Bernard ;

D'AUTORISER une dépense de 85 610.89 \$, taxes incluses, à l'organisme à but non lucratif *Horizon Travail* pour les services de gestion d'une brigade de propreté pour une période de 22 semaines pour l'avenue Laurier, une partie des avenues Van Horne et Bernard ;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1215069011

CA21 16 0129

Accorder un contrat pour la fourniture de cinquante (50) supports à vélos et six (6) supports à trottinettes au fournisseur Aire Vélo pour un montant de 47 193,80 \$ incluant les taxes et octroyer un contrat pour l'installation de ces cinquante-deux (50) supports à vélos ainsi que les six (6) supports à trottinettes à l'entrepreneur Environnement Routier NRJ Inc. pour un montant total de 38 203,89 \$ incluant les taxes ainsi qu'une dépense supplémentaire dédiée à des contingences d'un montant de 5 000 \$ incluant les taxes à même la réserve des fonds d'unités de stationnements

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'OCTROYER un contrat pour la fourniture de cinquante (50) supports à vélos et six (6) supports à trottinettes au fournisseur *Aire Vélo* pour un montant de 47 193,80 \$ incluant les taxes;

D'OCTROYER un contrat pour l'installation de cinquante (50) supports à vélos et six (6) supports à trottinettes à l'entrepreneur Environnement Routier NRJ Inc. pour un montant de 38 203,89 \$ incluant les taxes;

D'ACCORDER un montant de 5 000 \$ incluant les taxes dédiées à des contingences pour des imprévus qui pourraient survenir lors de l'installation réalisée par l'entrepreneur Environnement Routier NRJ Inc.;

D'IMPUTER ces dépenses à même la réserve des fonds d'unités de stationnements conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1215069010

CA21 16 0130

Affecter une somme de 200 000 \$ (incluant les taxes) à même le Fonds réservé des parcs afin de réaliser divers travaux paysagers visant l'amélioration des pratiques de gestion écologique des terrains et espaces verts de l'arrondissement favorisant la biodiversité, l'agriculture urbaine et la pérennité du patrimoine arboricole et horticole - Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat lié à ce projet

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'AFPECTER un montant total maximal de 200 000 \$ (incluant les taxes) à même le Fonds réservé des parcs de l'arrondissement afin de réaliser divers travaux paysager visant l'amélioration des pratiques de gestion écologique des terrains et espaces verts de l'arrondissement favorisant la biodiversité, l'agriculture urbaine et la pérennité du patrimoine arboricole et horticole.

D'AUTORISER la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat lié à ce projet.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1218892003

CA21 16 0131

Addenda - Affecter un montant total maximal de 10 000 \$ (incluant les taxes) afin de réaliser le projet Cultivons Outremont édition 2021 - Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat lié à ce projet - Dépense provenant du Fonds des parcs

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'ENTÉRINER la modification au sommaire décisionnel 1218892002 en remplaçant sous la rubrique description le terme 2e édition (2021) par 3e édition (2021).

Le texte de la résolution CA21 16 0087 est conservé tel qu'entériné par le conseil à sa séance du 6 avril 2021.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1218892002

CA21 16 0132

Addenda - Indexation de la contribution financière de 2 % à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille Suivant au sein de l'arrondissement d'Outremont, pour l'année 2022 et 2023, dans le cadre de la convention en vigueur, pour une augmentation totale de 2 718 \$.

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'AUTORISER une indexation de deux pourcent (2%) à la contribution financière totale versée à l'organisme Outremont en famille dans le cadre de la réalisation de leur programmation d'offres de service du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023. L'indexation d'une somme maximale de 2 718 \$ est applicables aux années 2022 et 2023 et se ventile comme suit:

- 45 000 \$ pour l'année 2021
- 45 900 \$ pour l'année 2022
- 46 818 \$ pour l'Année 2023

DE MODIFIER la convention entre la Ville de Montréal et l'arrondissement d'Outremont et Outremont en famille établissant les modalités de versement et conditions de versement de cette contribution pour y inclure le coût de l'indexation;

D'AUTORISER le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer la convention modifiée, pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel addenda.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1217378001

CA21 16 0133

Approuver la convention de services entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Outremont et l'organisme à but non lucratif Îlot 84 pour la conception, la réalisation, l'installation et les services connexes en lien avec l'ajout de trois îlots d'été sur les avenues Laurier, Van Horne et Bernard pour l'été 2021, autoriser une dépense totale de 58 638 \$, toutes taxes incluses, et autoriser Mme Marie-Caude Leblanc, directrice d'arrondissement à signer ladite convention - Dépense provenant du surplus. Édicter une ordonnance conformément à l'article 36.5 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER une dépense totale de 58 638 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme à but non lucratif Îlot 84 pour la conception, la réalisation, l'installation et les services connexes en lien avec l'ajout de trois îlots d'été sur les avenues Laurier, Van Horne et Bernard pour l'été 2021 - dépense provenant des surplus de l'arrondissement;

D'APPROUVER la convention de services entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Outremont et Îlot 84 pour la conception, la réalisation, l'installation et les services connexes en lien avec l'ajout de trois îlots d'été sur les avenues Laurier, Van Horne et Bernard pour l'été 2021;

D'ÉDICTER une ordonnance en vertu de l'article 36.5 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48) afin d'autoriser, pour la saison 2021, l'implantation d'un îlot d'été sur chacune des avenues commerciales que sont Van Horne, Bernard et Laurier Ouest;

D'AUTORISER Madame Marie-Claude Leblanc, directrice d'arrondissement, à signer la convention pour et au nom de l'arrondissement d'Outremont;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1216347007

CA21 16 0134

Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de mars 2021.

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour le mois de mars 2021.

30.01 1218747012

CA21 16 0135

Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mars 2021.

DÉPÔT de la liste des bons de commande approuvés ainsi que des paiements sans bon de commande pour le mois de mars 2021.

30.02 1218747013

CA21 16 0136

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2021.

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2021.

30.03 1218747010

CA21 16 0137

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mars 2021.

DÉPÔT de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mars 2021.

30.04 1218747011

CA21 16 0138

Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1^{er} au 31 mars 2021 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du Règlement concernant les permis et certificats (1176)

D'AUTORISER le dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1^{er} au 31 mars 2021 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et certificats (1176)*.

30.05 1218953004

CA21 16 0139

D'accepter, en vertu de l'article 4 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration des parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal - 17-055, le versement par le propriétaire d'une somme compensatoire de 441 212,12 \$, relative à des frais des parcs, pour la délivrance d'un permis de construction d'un bâtiment mixte de 33 logements et de 2 unités commerciales situé au 1090, avenue Van Horne.

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ACCEPTER la somme de 441 212,12 \$ qui équivaut à 10 % de la valeur du site, tel que prévu à l'article 4 du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration des parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels* sur le territoire de la Ville de Montréal - 17-055.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1218358012

CA21 16 0140

Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen qui sont susceptibles d'être mis en oeuvre sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'APPUYER l'inscription des projets suivants sur le bulletin de vote dans le cadre du budget participatif de Montréal :

Les maisons de la famille et de la nature
Les jardins communautaires renouvelés pour Montréal
Les minis forêts de Montréal
Vélostations sécurisées de proximité
Parcours verts locaux pour favoriser la marche
Verdissement des rues, boulevards et artères commerciales
Les jardins verticaux de la fraîcheur
Des stationnements rafraîchis et embellis
Des points d'eau pour tous
Zones nourricières écologiques (forêts nourricières et jardins pollinisateurs)
Micro-infrastructures pour le partage et la réparation d'objets
Haltes extérieures de coworking, d'apprentissages et de rencontres avec accès au Wifi
Ruelles blanches

DE PRENDRE en charge la mise en oeuvre du ou des projets lauréats à l'issue du vote citoyens;

D'ASSUMER les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1211227001

CA21 16 0141

Autoriser une dépense pour l'ajout temporaire d'un patrouilleur au service de la Sécurité publique pour une période de 28 semaines pour un montant de 50 139,32 \$ incluant les taxes - Dépense provenant du surplus budgétaire

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'AUTORISER une dépense de 50 139,32 \$ pour l'ajout temporaire d'un patrouilleur au service de la Sécurité publique pour une période de 28 semaines du début du mois d'avril à la mi-octobre 2021;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1215069012

CA21 16 0142

Adoption du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 1 350 949 du cadastre du Québec et l'adresse civique 480, avenue Querbes.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 1 350 949 du cadastre du Québec et l'adresse civique 480, avenue Querbes a été donné le 6 avril 2021 et le projet de règlement adopté lors de la même séance;

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite de quinze (15), dûment convoquée par avis public publié sur le site internet de la Ville de Montréal et de l'arrondissement d'Outremont dans la section réservée aux avis publics le 7 avril 2021, s'est tenue du 8 au 22 avril 2021 inclusivement;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

DE RECEVOIR le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue du 8 au 22 avril 2021 inclusivement;

DE RECOMMANDER au Conseil municipal d'adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 1 350 949 du cadastre du Québec et l'adresse civique 480, avenue Querbes.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1217776002

CA21 16 0143

Addenda - Adoption avec changements - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513) - Émission d'un nombre limité de permis journaliers gratuits pour les établissements scolaires relevant du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 6 avril 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 avril 2021 et que des copies remises aux élu.e.s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE, considérant la tenue du conseil à huis-clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU QUE les changements apportés au règlement ne sont pas de nature à changer l'objet de celui-ci, tel que prévu dans le projet déposé;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel 1215069001;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER, avec changements, le règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (AO-513) (exercice financier 2021).

L'objet de ce règlement vise à modifier l'émission d'un nombre limité de permis journaliers gratuits pouvant être utilisés tout au long de l'année par les cinq (5) établissements scolaires relevant du Centre de service scolaire Marguerite-Bourgeoys.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1215069002

CA21 16 0144

Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement modifiant l'annexe «A» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Ajout de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux au Plan des limites de vitesse de l'arrondissement d'Outremont

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel.

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyen(nes).

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le Maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochain séance du conseil d'arrondissement et je dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à ajouter l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux au Plan des limites de vitesse de l'arrondissement d'Outremont prévu à l'annexe «A» du Règlement numéro 1171.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1215069009

CA21 16 0145

Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation et la piétonnisation de l'avenue Bernard, entre les avenues Bloomfield et la ruelle située à l'est de l'avenue Wiseman, du jeudi 6 mai au dimanche 31 octobre 2021 inclusivement. - Autoriser, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER conformément aux articles 17.1 et 17.2 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (1171), une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation et la piétonnisation de l'avenue Bernard, entre les avenues Bloomfield et la ruelle située à l'est de l'avenue Wiseman, du 6 mai au lundi 31 octobre 2021 inclusivement;

D'AUTORISER, conformément à l'article 9.1 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1212504004

CA21 16 0146

Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation et la piétonnisation du boulevard Dollard, entre l'avenue Van Horne et l'entrée du stationnement sous-terrain du Collège Stanislas, du jeudi 13 mai au lundi 1er novembre 2021 inclusivement, pour l'aménagement de La Guinguette éphémère, espace convivial d'échanges pour les citoyens et citoyennes de l'arrondissement. - Autoriser, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'ÉDICTER conformément aux articles 17.1 et 17.2 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (1171) une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation du boulevard Dollard, entre l'avenue Van Horne et l'entrée du stationnement sous-terrain du Collège Stanislas, du jeudi 13 mai au lundi 1^{er} novembre 2021 inclusivement pour l'aménagement de La Guinguette éphémère, espace convivial d'échanges pour les citoyens et citoyennes de l'arrondissement.

D'AUTORISER, conformément à l'article 9.1 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1212504008

CA21 16 0147

Édicter une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue du camp de jour du YMCA du Parc au parc Saint-Viateur, du lundi au vendredi, entre 8 h et 17 h, et ce, du 27 juin au 27 août 2021 inclusivement

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'ÉDICTER conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48) une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue du camp de jour du YMCA du Parc au parc Saint-Viateur, du lundi au vendredi, entre 8 h et 17 h, et ce, du 27 juin au 27 août 2021 inclusivement.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1212504005

CA21 16 0148

Rendre une décision quant à une demande d'ordonnance visant à autoriser l'entrepreneur Hulix à effectuer des travaux intérieurs, concernant la réfection de la station de métro d'Outremont, en dehors des plages horaires autorisées par le Règlement AO-21 sur le bruit.

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'ÉDICTER une ordonnance modifiant l'ordonnance OCA21 16 0105 du 6 avril 2021, laquelle autorise l'entrepreneur Hulix à effectuer des travaux intérieurs concernant la réfection de la station de métro d'Outremont en dehors des plages horaires autorisées par le *Règlement sur le bruit* (AO-21), soit à compter de 19 H 00 et ce, jusqu'à 06 H 00.

Tout autre élément de l'ordonnance OCA21 16 0105 est conservé tel qu'édicté par le conseil à sa séance du 6 avril 2021.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

« De réduire la période de validité de l'ordonnance permettant des travaux intérieurs de nuit de 19 H 00 à 06 H00 à deux (2) mois »

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE :

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1218358007

CA21 16 0149

Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 628, chemin de la Côte-Sainte-Catherine - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Demande de dérogation mineure à l'article 9.5.4 concernant le nombre de cases de stationnement et à l'article 7.6.7 e) concernant le périmètre des poteaux des garde-corps de la terrasse au toit. Le tout, conformément au Règlement 1189 sur les PIIA et au Règlement 1180 sur les dérogations mineures.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance régulière du 17 mars 2021, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189 et les demandes de dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 1180;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358008.

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA et les demandes de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 628, chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1218358008

CA21 16 0150

Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 754, avenue Hartland, au 1475, avenue Lajoie, au 15-17, avenue Nelson, au 1051, avenue Saint-Viateur et au 835, avenue Dunlop - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, aux séances du 3 ou du 17 mars 2021, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358011.

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles situés au :

754, avenue Hartland :

Avec les réserves suivantes :

- L'écran visuel devrait être de la même hauteur que celui du voisin;
- La galerie en façade devrait être peinte dans les tonalités de blanc;
- La largeur de l'escalier de la galerie devrait être réduite, tel que l'escalier existant et celui du bâtiment adjacent;
- La fenestration en façade et au mur latéral devrait être conservée dans les tonalités de blanc.

1475, avenue Lajoie :

Avec la suggestion suivante :

- Amincir le nouveau bâti au périmètre des ouvertures et le limiter à l'épaisseur requise pour l'installation des fenêtres.

15-17, avenue Nelson :

Avec la réserve suivante :

- Réparer les portes existantes en bois et harmoniser la couleur de ces dernières. Une couleur noire ou grise foncée est acceptable.

ou

- Si la réparation des portes en bois n'est pas possible, reproduire les portes telles que l'existant (matériaux et détails architecturaux).

1051, avenue Saint-Viateur

Sans réserve.

835, avenue Dunlop

Nonobstant les recommandations du CCU, avec la réserve suivante

Le retrait des arbustes et des cèdres en cour arrière doit être compensé par un aménagement paysager de qualité et par l'ajout de plantations qui au moment de leur mise en terre offrent un caractère végétal et une canopée équivalente ou supérieure aux conditions existantes. Les nouveaux arbres qui seront situés près de la terrasse et le long de la limite arrière de la propriété devront avoir une hauteur équivalente ou supérieure aux haies de cèdre qui seront retirées. Le projet d'aménagement paysager de la cour arrière devra être réalisé tel que le plan déposé pour permis et émis en date du 15 avril 2021.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1218358011

CA21 16 0151

Adoption d'une résolution relative au projet de conversion à des fins résidentielles et à l'agrandissement du bâtiment situé au 480, avenue Querbes (Clercs de Saint-Viateur), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (AO-400), d'un second projet de résolution relatif au projet de conversion à des fins résidentielles et à l'agrandissement du bâtiment situé au 480, avenue Querbes (Clercs de Saint-Viateur)

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 3 mars 2021;

CONSIDÉRANT la procédure de modification au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) en cours;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères d'évaluation et qu'il peut être autorisé en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (AO-400);

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (AO-400)*, un second projet de résolution autorisant la conversion à des fins résidentielles et l'agrandissement du bâtiment situé au 480, avenue Querbes, selon les autorisations et la condition suivante :

Autorisations:

- Autoriser l'usage habitation de catégorie IV;
- Autoriser une hauteur de six étages;
- Autoriser une couverture au sol de 52 %;
- Autoriser une marge arrière de 6,2 mètres;
- Autoriser une marge latérale de 6,7 mètres;
- Autoriser des garde-corps qui ne sont pas ajourés;
- Autoriser qu'aucun espace de chargement et déchargement ne soit prévu.

Condition:

- Pour la délivrance du permis, déposer un plan de sécurisation de la traverse piétonne surélevée proposée en collaboration avec les travaux publics de l'arrondissement, notamment, en vue de valider l'accès au parc Saint-Viateur par la clôture existante.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable :

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (AO-400)* s'appliquent.

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivants l'entrée en vigueur de la présente résolution.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1217776003

CA21 16 0152

Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 16 mars 2021

DÉPÔT du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 16 mars 2021.

60.01 1215069008

CA21 16 0153

Dépôt du Plan de gestion de la forêt urbaine

DÉPÔT du Plan de gestion de la forêt urbaine.

60.02 1211493001

CA21 16 0154

Motion de la conseillère Fanny Magini - Charte municipale pour la protection de l'enfant

Adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement d'Outremont lance l'appel à toutes les municipalités du Québec et les arrondissements de Montréal afin qu'ils adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

Il est proposé par : Fanny Magini

Appuyé par : Philippe Tomlinson, Mme Valérie Patreau, Mme Mindy Pollak

Que le conseil de l'arrondissement d'Outremont adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyennes et citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 20 H 57.

70.01

Philippe Tomlinson
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2021